DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260408-2026_021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 24 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation :02/04/2026
Date de publication : 10/04/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Jérôme PICARD, Clément ROUSSEAUX, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAULT, Martine SALLARD, Jean-Yves ANGER, Gérard TARDIF, Anne JACQUEMAIRE

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Claire PEYROTTES (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Sophie RIBAULT), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Gérard TARDIF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER

<< >>

AFFAIRE 2026.021 : ADHESION A BRUDED

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.
Cela se traduit par l'organisation de rencontres et de visites sur le terrain autour des thèmes développés telle la restauration collective, la revitalisation des centre-bourgs, le logement social ; la diffusion des initiatives portées par les collectivités du réseau ; l'accompagnement par les chargés de développement de BRUDED des projets par l'organisation de visites à la carte à la demande des collectivités.

L'adhésion s'élève à 34 centimes/habitant, * 4041 habitants dans la commune (population totale INSEE au 1er janvier 2026), soit 1 373.94 € TTC pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
ADHERE à l'association BRUDED.
ACCEPTE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 0.34 €/habitant.
DESIGNE Antoine DEGUEN représentant titulaire et Alain BLOT représentant suppléant.
DIT que cette adhésion vaut pour la durée du mandat.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

MAIRIE DE QUÉVERT (Côtes d'Armor)